

CONSEIL D'ADMINISTRATION

22-02-08

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PHARES, TENUE LE MARDI 8 FÉVRIER 2022, À 19 H 05, PAR ZOOM

Étaient présents

M ^{me} Julie Barbeau,	Membre parent ;
M ^{me} Marie-Pierre Boucher,	Membre parent ;
M. Alexandre Charest,	Membre parent ;
M. Sylvain Gagné,	Membre parent et Président ;
M. Éric Lepage,	Membre parent et Vice-Président ;
M ^{me} Catherine Bélanger,	Membre du personnel ;
M. Jean Bélanger,	Membre du personnel ;
M. Michaël Fiola,	Membre du personnel ;
M ^{me} Amélie Pichette,	Membre de la communauté ;
M ^{me} Marjolaine Viel,	Membre de la communauté ;
M. Julien Rochefort-Girard,	Membre de la communauté ;
M. Jean-François Rioux,	Membre de la communauté ;

Permanence :

M ^{me} Madeleine Dugas,	Directrice générale ;
M ^{me} Marie-Hélène Gagné,	Membre du personnel d'encadrement sans droit de vote et Directrice du SRÉ ;
M ^e Cathy-Maude Croft,	Secrétaire générale ;
M. Jocelyn Michaud,	Directeur général adjoint ;

Membres du personnel invités :

M ^{me} Claudia Huet,	Chef de secrétariat ;
M ^{me} Marie-Hélène Ouellet,	Directrice du SRF ;
M ^{me} Zoé Ross-Lévesque,	Coordonnatrice aux communications ;
M. Rock Bouffard,	Directeur du SRH ;
M. Jean-François Brisson,	Directeur adjoint du SRM et du Transport ;
M. Éric Lévesque,	Directeur du SRI ;
M. Hugo Perry,	Directeur adjoint du SRF ;
M. Carl Ruest,	Directeur du SRM et du Transport ;

Absences motivées

M ^{me} Janice Lemoignan,	Membre du personnel ;
M ^{me} Julie Ste-Croix,	Membre du personnel.

22-02-08-158 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM ;

L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et valablement ouverte.

22-02-08-159 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

Il est proposé par M^{me} Amélie Pichette et résolu à l'unanimité de retirer le sujet « Recommandation du Comité des ressources humaines pour la composition du Comité d'évaluation de la performance de la Direction Générale » de l'agenda de consentement et de le traiter au point 4, ainsi que d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Agenda de consentement :
 - 3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 9 novembre 2021 ;
 - 3.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 9 décembre 2021 ;
 - 3.3. Démission d'un membre du Conseil d'administration et processus de comblement d'un poste vacant au conseil d'administration ;
 - 3.4. Autorisation pour négocier de gré à gré certains contrats d'entretien ménager ;
 - 3.5. Rachat du droit de superficie lié à la bibliothèque de l'école St-Rosaire ;
 - 3.6. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 - Modification ;
 - 3.7. Calendrier scolaire 2021-2022 de la formation générale des adultes – Modification ;
 - 3.8. Calendrier scolaire 2022-2023 de la formation générale des jeunes ;
 - 3.9. Calendriers scolaires 2022-2023 de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle ;
4. Recommandation du Comité des ressources humaines pour la composition du Comité d'évaluation de la performance de la Direction Générale ;
- 5 Révision budgétaire pour l'année scolaire 2021-2022 ;
6. Reddition de comptes en lien avec le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* du 1^{er} juin 2021 au 8 février 2022 ;
7. Période de questions ;
8. Autres sujets ;
9. Prochaine rencontre ;
10. Levée de la séance.

22-02-08-160 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 NOVEMBRE 2021 ;

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Il est proposé par M^{me} Catherine Bélanger et résolu à l'unanimité de dispenser la Secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 9 novembre 2021 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

22-02-08-161 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2021 ;

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Il est proposé par M^{me} Catherine Bélanger et résolu à l'unanimité de dispenser la Secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 9 décembre 2021 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

22-02-08-162 DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Secrétaire générale a transmis l'avis de démission de M^{me} Marie-Claude Lapierre au Conseil d'administration, conformément à l'article 175.8 de la *Loi sur l'instruction publique*. La démission de M^{me} Lapierre a pris effet le 14 décembre 2021.

22-02-08-163 PROCESSUS DE COMPLEMENT D'UN POSTE VACANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTENDU qu'un poste d'administrateur représentant de la communauté issue du milieu communautaire, sportif ou culturel est actuellement vacant au sein du Conseil d'administration ;

ATTENDU le processus de comblement de cette vacance ;

Il est proposé par M^{me} Catherine Bélanger et résolu à l'unanimité que le Comité de gouvernance et d'éthique analyse les candidatures qui seront reçues et qu'il recommande une personne au Conseil d'administration en vue de sa désignation.

22-02-08-164 AUTORISATION POUR NÉGOCIER DE GRÉ À GRÉ CERTAINS CONTRATS D'ENTRETIEN MÉNAGER

ATTENDU que plusieurs contrats d'entretien ménager viennent à échéance le 30 juin prochain ;

ATTENDU que pour certains de ces contrats, il pourrait être avantageux pour le Centre de services scolaire de négocier de gré à gré des renouvellements avec les actuels détenteurs de contrats ;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* ;

ATTENDU l'article 13.3 de la *Politique sur l'acquisition des biens et services* ;

Il est proposé par M^{me} Catherine Bélanger et résolu à l'unanimité d'autoriser le Service des ressources matérielles à négocier de gré à gré les contrats d'entretien ménager avec les actuels détenteurs des contrats aux emplacements suivants :

- École de Mont-Saint-Louis ;
- École des Merisiers ;
- École Saint-Rosaire ;
- École de l'Écho-des-Montagnes ;
- École Boijoli ;
- Centre de formation des adultes de Mont-Joli – Mitis ;
- École des Hauts-Plateaux - Marie-Élisabeth ;
- École de Sainte-Luce.

Dans les cas où, après négociation, aucune entente n'est possible, la *Politique sur l'acquisition des biens et services* devra être respectée pour le choix d'un fournisseur.

22-02-08-165 RACHAT DU DROIT DE SUPERFICIE LIÉ À LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE SAINT-ROSAIRE

ATTENDU la fin de l'entente entre la municipalité de Saint-Valérien et le Centre de services scolaire des Phares qui permettait à la Municipalité d'opérer une bibliothèque municipale à l'intérieur de l'école Saint-Rosaire ;

ATTENDU qu'en vertu de ladite entente, la Municipalité avait défrayé les coûts de construction de la bibliothèque et le Centre de services scolaire en avait assuré l'opération depuis ;

ATTENDU que dans le cadre de cette entente, le Centre de services scolaire accordait un droit de superficie à la Municipalité pour la partie de l'immeuble qui fût construite pour loger la bibliothèque et ce faisant, la Municipalité devenait et est toujours propriétaire de cette partie d'immeuble ;

ATTENDU que ce droit de superficie n'a plus de raison d'être pour l'une ou l'autre des deux parties ;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de rétrocéder ce droit au Centre de service scolaire des Phares et la volonté du Centre de services scolaire de l'acquérir ;

ATTENDU l'avis légal produit par Ross, Boudreault, notaires ;

ATTENDU l'évaluation de la valeur marchande réalisée par Claude Dionne, évaluateur agréé ;

ATTENDU la recommandation de la Société Québécoise des Infrastructures quant à la valeur à fixer pour le rachat du droit de superficie ;

Il est proposé par M^{me} Catherine Bélanger et résolu à l'unanimité d'offrir à la municipalité de Saint-Valérien, la somme de 40 000 \$ pour acquérir la propriété pleine et entière de la bibliothèque de l'école Saint-Rosaire et ainsi annuler le droit de superficie attaché à cette école.

Il est également résolu d'informer la Municipalité qu'en considération des faits colligés au dossier, cette offre est finale et non-négociable.

Cette offre et l'éventuel acte notarié qui en résultera, sont également faits sous réserve de l'obtention de l'approbation du ministre de l'Éducation du Québec.

22-02-08-166 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2022-2023, 2023-2024 ET 2024-2025 - MODIFICATION

ATTENDU la résolution numéro 21-12-09-152 ;

ATTENDU que des corrections mineures ont été apportées au document présenté qui a fait l'objet de la résolution ci-haut présentée ;

Il est proposé par M^{me} Catherine Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter la révision du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements du Centre de services scolaire 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025* tel que présenté par la Directrice du Service des ressources éducatives.

Ce document, codifié sous le numéro A105, est déposé au bureau du secrétariat général pour consultation éventuelle.

22-02-08-167 CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022 DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES - MODIFICATION

ATTENDU l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique ;

ATTENDU la résolution 20-11-23-24 visant l'adoption du *Calendrier scolaire de la formation générale des adultes* pour l'année scolaire 2021-2022 ;

ATTENDU la consultation réalisée auprès du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis ;

Il est proposé par M^{me} Catherine Bélanger et résolu à l'unanimité de déplacer la journée pédagogique initialement prévue le 25 avril 2022 au 29 avril 2022 dans le *Calendrier scolaire de la formation générale des adultes* 2021-2022.

Le document, codifié sous le numéro E105, est déposé au bureau du secrétariat général pour consultation éventuelle.

22-02-08-168 CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES 2022-2023

ATTENDU l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU l'entente au Comité paritaire du personnel enseignant, en vertu de l'article 8-4.02 de la convention collective locale du secteur des jeunes ;

ATTENDU qu'une consultation a été effectuée auprès du Comité de parents, du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis (SERM), du Syndicat des professionnelles et des professionnels du Bas-Saint-Laurent et du Syndicat du soutien scolaire des Phares ;

ATTENDU que des avis ont été reçus ;

Il est proposé par M^{me} Catherine Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter le document *Calendrier scolaire de la formation générale des jeunes* pour l'année scolaire 2022-2023, codifié sous le numéro E105 et le document *Onze jours de congé communs à tous les élèves du préscolaire* pour l'année scolaire 2022-2023, codifié sous le numéro E105a.

Ces documents sont déposés au bureau du secrétariat général pour consultation éventuelle.

22-02-08-169 CALENDRIERS SCOLAIRES DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2022-2023

ATTENDU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU l'entente au Comité paritaire du personnel enseignant, en vertu de l'article 11-10.03 de la convention collective locale pour les secteurs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle ;

ATTENDU qu'une consultation a été effectuée auprès du Comité de parents, du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis (SERM), du Syndicat des professionnelles et des professionnels du Bas-Saint-Laurent (SPPEBSL) et du Syndicat du soutien scolaire des Phares ;

ATTENDU que des avis ont été reçus ;

Il est proposé par M^{me} Catherine Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter les documents *Calendrier scolaire de la formation générale des adultes* et *Calendrier scolaire de la formation professionnelle* pour l'année scolaire 2022-2023, codifiés sous le numéro E105.

Ces documents sont déposés au bureau du secrétariat général pour consultation éventuelle.

22-02-08-170 RECOMMANDATION DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES POUR LA COMPOSITION DU COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU la démarche d'évaluation de la gestion de la performance de la direction générale ;

ATTENDU la volonté du Conseil d'administration de confier à un comité l'évaluation de la gestion de la performance de la direction générale ;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines ;

Il est proposé par M. Jean Bélanger et résolu à l'unanimité d'instituer un Comité d'évaluation de la gestion de la performance de la direction générale qui sera composé du Président du Conseil d'administration et des membres du Comité des ressources humaines à l'exclusion du membre du personnel, soit :

- M. Sylvain Gagné, Président du conseil d'administration ;
- M. Jean-François Rioux, membre de la communauté ;
- M^{me} Marie-Pierre Boucher, membre parent.

22-02-08-171 RÉVISION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2021-2022

ATTENDU la mise à jour du budget 2021-2022 réalisée à partir des résultats des états financiers audités au 30 juin 2021 et de l'évolution des revenus et des dépenses depuis le 1^{er} juillet 2021;

ATTENDU la présentation des principales variations par rapport au budget 2021-2022 par la direction du Service des ressources financières au Comité de vérification;

Il est proposé par M. Alexandre Charest et résolu à l'unanimité d'accepter cette mise à jour des revenus et des dépenses du budget 2021-2022, à titre de rapport d'étape.

Ce document, codifié sous le numéro *F106-2*, est déposé au bureau du secrétariat général pour consultation éventuelle.

22-02-08-172 REDDITION DE COMPTES EN LIEN AVEC LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS DU 1^{ER} JUIN 2021 AU 8 FÉVRIER 2022

Cette reddition s'inscrit dans le suivi régulier de la gestion faite par le Centre de services scolaire auprès du Conseil d'administration, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*.

Il est proposé par M. Michael Fiola et résolu à l'unanimité d'adopter la reddition de comptes des décisions prises dans le cadre du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* du 1^{er} juin 2021 au 8 février 2022 inclusivement.

Ce document codifié sous le numéro *A113-1 (01-06-21/08-02-22)* est déposé au bureau du secrétariat général pour consultation éventuelle.

22-02-08-173 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne du public n'est présente à la séance

22-02-08-174 AUTRE SUJET

Aucun sujet n'est soumis

22-02-08-175 PROCHAINE RENCONTRE

ATTENDU l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU la résolution 21-08-31-103 ;


Il est proposé par M^{me} Amélie Pichette et résolu à l'unanimité de fixer la prochaine séance ordinaire du conseil d'administration au mardi 10 mai 2022, à 19 h. Le lieu de la rencontre sera déterminé par le Président et la Directrice générale.

22-02-08-176 LEVÉE DE LA SÉANCE

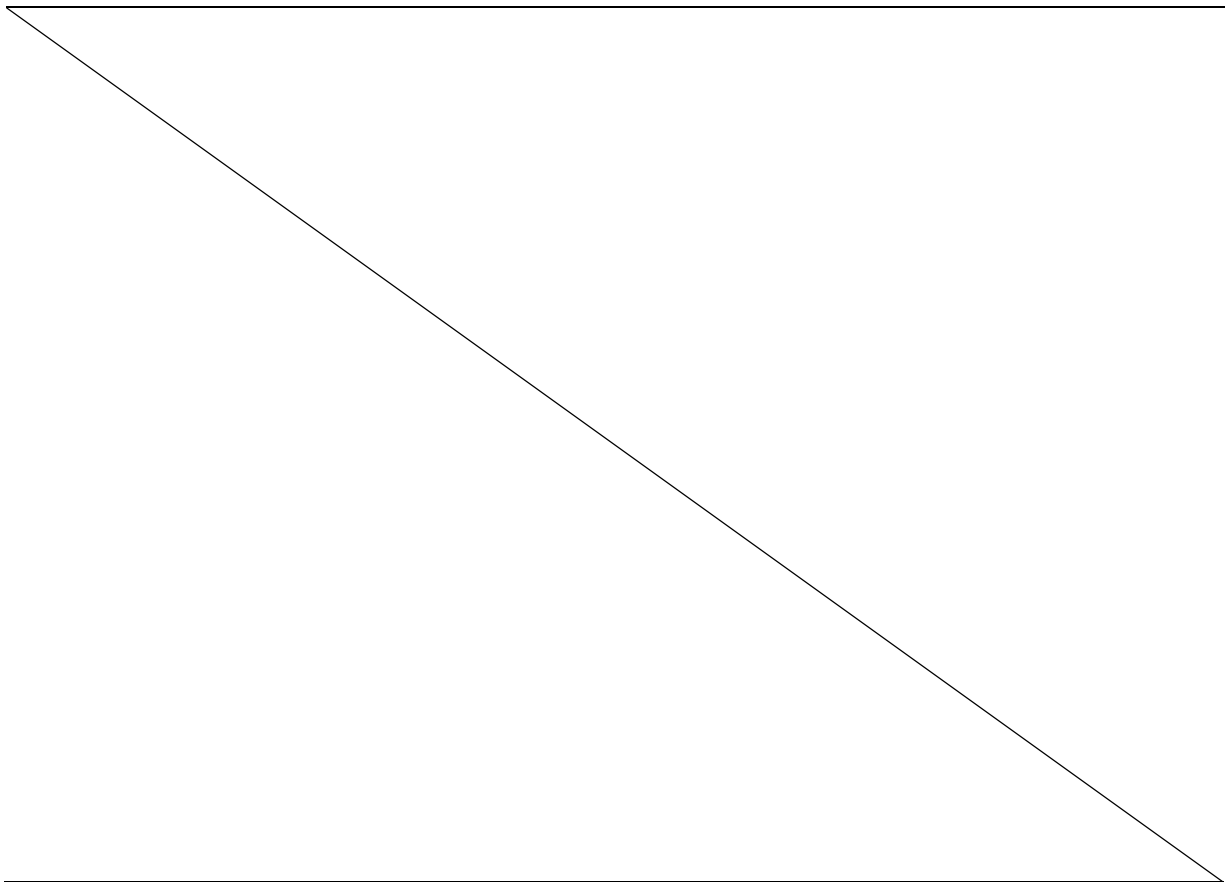
À 19 h 58, il est proposé par M^{me} Amélie Pichette et résolu à l'unanimité de lever la séance.



PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION



SECRÉTAIRE DE RÉUNION



Conseil d'administration

Séance du 8 février 2022

INDEX DES RÉSOLUTIONS

- 22-02-08-162 DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ;
- 22-02-08-163 PROCESSUS DE COMPLEMENT D'UN POSTE VACANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ;
- 22-02-08-164 AUTORISATION POUR NÉGOCIER DE GRÉ À GRÉ CERTAINS CONTRATS D'ENTRETIEN MÉNAGER ;
- 22-02-08-165 RACHAT DU DROIT DE SUPERFICIE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE SAINT-ROSAIRE ;
- 22-02-08-166 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2022-2023, 2023-2024 ET 2024-2025 - MODIFICATION;
- 22-02-08-167 CALENDRIER DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES 2021-2022 - MODIFICATION ;
- 22-02-08-168 CALENDRIER DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES 2022-2023 ;
- 22-02-08-169 CALENDRIERS DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2022-2023 ;
- 22-02-08-170 RECOMMANDATION DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES POUR LA COMPOSITION DU COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
- 22-02-08-171 RÉVISION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2021-2022 ;
- 22-02-08-172 REDDITION DE COMPTES EN LIEN AVEC LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS DU 1^{er} JUIN 2021 AU 8 FÉVRIER 2022 ;